

Le très hon. M. HOWE: Nous ne vendions pas meilleur marché là qu'ailleurs.

M. ROSS: Eh bien, je me demandais simplement si quelqu'un avait quelque idée de ce que signifie cette clause?

Le très hon. M. HOWE: L'accord spécifiait un prix de \$1.55 pour deux ans; puis il stipule qu'en fixant le prix pour les deux dernières années, il serait tenu compte de la différence entre... A dire vrai, je ne sais trop comment se lit la clause.

M. ROSS: Un prix mondial,—voilà ce que je ne saisis pas très bien.

Le très hon. M. HOWE: Ma foi, je n'ai pas participé aux négociations, mais je sais ce que la clause veut dire.

M. ROSS: Je le sais également, mais je ne sais pas ce que cela signifie. J'aimerais que quelqu'un me dise ce qu'ils avaient en vue lorsqu'ils l'ont rédigée.

M. HETLAND: Nous n'en sommes pas encore rendus aux céréales secondaires?

Le PRÉSIDENT: Non, nous n'en sommes qu'à la fin de la page 11. Y a-t-il d'autres questions jusqu'ici?

Le très hon. M. HOWE: Il y avait quelqu'un qui voulait avoir des détails sur le déficit qu'accuse le compte du syndicat pour les années 1945 à 1949, soit jusqu'au 31 juillet 1949. Le moment serait opportun pour tirer cela au clair.

M. WRIGHT: Il en a été fait mention à la Chambre lorsque le bilan a été publié. J'ai fait des commentaires à la Chambre à ce sujet mais je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit à tirer au clair devant notre comité. Nous avons accusé un déficit, et voilà: il n'y a rien d'autre à ajouter. A mon avis, nous avons trop payé lorsque nous avons versé le paiement de 20 cents, étant donné le montant du fonds et la situation de la Commission au moment où les paiements ont commencé. Voilà tous les commentaires qu'il y a à faire à ce sujet. Je ne crois pas que la Commission ait eu quoi que ce soit à faire avec cela. C'est au gouvernement à qui revenait la décision d'effectuer ce paiement et c'est tout ce que la Commission a fait, c'est-à-dire exécuter cette décision. Je pourrais demander à M. McIvor si, à son avis, c'était une bonne chose ou si c'était pratique de commencer à verser un paiement de 220 millions alors que la Commission ne disposait à ce moment-là, je crois, que de 75 millions. Toutefois, je ne crois pas qu'il serait très loyal de poser une telle question à M. McIvor et par conséquent je ne la lui poserai pas.

Le très hon. M. HOWE: Il y avait d'autres frais,—le syndicat à ce moment-là payait d'autres frais que ceux afférents au blé. Je ne crois pas que la Commission ait recommandé au gouvernement d'effectuer un paiement sur le blé alors qu'il n'y avait pas suffisamment d'argent comptant pour couvrir le montant nécessaire.

M. ROSS: Qu'est-ce que vous entendez par d'autres frais?

Le TÉMOIN: Je crois qu'il y aurait lieu de soulever un point.

M. ROSS: Avant que vous ne répondiez, je dois vous dire qu'il y a eu beaucoup de discussion à ce sujet. Je me souviens qu'on a rapporté que le ministre de l'Agriculture avait déclaré dans un discours à Moose-Jaw en avril dernier que le paiement de 20 cents n'était qu'une partie de ce qu'il y avait dans le syndicat et qu'il y aurait encore 12 ou 15 cents dans le syndicat.

Le très hon. M. HOWE: Je ne crois pas.